

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
A Paris, le 18 novembre 2016

Compte-rendu du groupe de travail : décroisement des effectifs MAAF - MEEM/MLHD du 18 novembre 2016

Représentants des organisations du MAAF et du MEEM/MLHD étaient présents :
Pour **FO Agriculture** : Jean-Christophe LEROY, Magali MONIER et Gisèle VIMONT
Pour **FO-MEEM/MLHD** : Gérard COSTIL, Thibaut KERMARREC, Lucrece ROUGET

Étaient présents pour l'administration :

- pour le MAAF : Noémie LE QUELLENEC (SRH), Olivier DENAIS (SM), Avril GOMMARD (SM) et Alain SCHOST (RAPS)
- pour le MEEM/MLHD : Gérard CHATAIGNER (DRH/MIQ), Sylvie ANDRE (DRH/PPS), Patrick CEYPEK (SPES/PPST)

Le groupe de travail s'est réuni pour faire un point sur les deux premières phases et pour la préparation de la phase 3 de ce processus. Seul un tableau présentant un bilan comptable global d'un nombre d'ETP à la Région nous a été présenté. C'est bien insuffisant pour tenter de mesurer les conséquences du décroisement sur nos carrières en terme de missions, de mobilité, comme de rémunération !!

RIFSEEP et décroisement : encore beaucoup de points à éclaircir

FO a interrogé l'administration sur les conséquences du passage au RIFSEEP pour les administratifs B et C dans le cadre du décroisement, ainsi que pour les attachés même si ceux-ci sont soumis au CIGEM.

Les groupes de fonctions ont été définis par ministère et à ce jour il n'y a pas eu d'harmonisation entre le MAAF et le MEEM/MLHD, aussi bien pour la part fonction (IFSE) que pour le CIA. Pourtant, cette harmonisation est un préalable indispensable pour ne pas pénaliser les agents concernés.

Les notes de gestion incluront les dispositions qui permettront de respecter l'engagement des secrétaires généraux des deux ministères et de maintenir la rémunération indemnitaire et indiciaire des agents décroisés.

Un travail de comparaison des référentiels de cotation est à faire. C'est évident pour l'administration, qui s'engage à établir cet état des lieux, en comparant corps par corps.

FO dénonce le fait que les cotations ne font l'objet d'aucune discussion avec les représentants du personnel aujourd'hui, ni en local, ni en national !

Par ailleurs, les changements dans le cadre des bourses aux postes, liées au décroisement, ne sont pas considérés par l'administration comme une mobilité à la demande de l'agent et ne remettent donc pas en cause les garanties prévues par le document-cadre du 10 avril 2015.

FO dénonce le manque d'anticipation de l'administration concernant le passage au RIFSEEP et l'harmonisation entre le MAAF et le MEEM/MLHD dans le cadre de ce décroisement.

FO attend du MAAF toute la vigilance nécessaire pour garantir à ses agents décroisés une équité de traitement avec leurs collègues restés au MAAF, lors de l'application du RIFSEEP.

Des missions décroisées sans cohérence

FO relève le constat selon lequel la répartition des postes entre MAAF et MEEM/MLHD n'a pas été identique suivant les structures, en particulier, un flou subsiste concernant les missions environnement en lien direct avec l'agriculture et la forêt.

Pour l'administration du MAAF, la note de service est claire sur le sujet et sans ambiguïté ... point de vue que FO ne partage pas !

En conséquence, FO demande à disposer d'informations sur la nature des postes décroisés : quelles missions ont finalement été décroisées ou non, avec un focus sur ces missions à l'interface entre « environnement et agriculture ».

Le cas échéant, le pragmatisme sera de mise à l'occasion des demandes futures de mobilité vers un tel poste (environnement-agriculture) informe l'administration du MAAF. Gageons que l'examen des compteurs fera lui aussi preuve du même pragmatisme !

Dotation en postes décroisés

Dans certaines DDT(M), des agents ne pourraient pas poursuivre leur mission faute de postes ouverts au décroisement !

FO a demandé comment vont être repositionnés les agents qui ont refusé le décroisement au vu de la diminution des ETP sur le BOP 215.

Les dialogues de gestion sont terminés (MAAF) ou en cours et l'administration du MAAF va essayer d'être très attentive à ces difficultés.

Suites

Le sujet sera présenté à l'ordre du jour des CTM (MAAF le 15 décembre – MEEM le 23 novembre) et il est prévu un prochain groupe de travail au printemps prochain.

Il n'y aura pas de nouvelle note de service pour la troisième phase puisque celle-ci était prévue dans celle du 22 décembre 2015.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute notre info au : www.foagriculture.gouv.fr